

---

## Règlement

**concernant le prix aux apprentis qui ont réussi le CFC de nettoyeur/euse en bâtiment**

### **Principe :**

Dans le but d'encourager la formation professionnelle et afin de récompenser les apprentis méritants, la commission paritaire accorde un prix aux apprentis qui obtiennent le CFC de nettoyeur/euse en bâtiment.

### **Conditions d'octroi :**

Les apprentis qui obtiennent le CFC de nettoyeur/euse en bâtiment reçoivent un prix décerné par la commission paritaire.

Ce prix est attribué aux candidats qui obtiennent le CFC et qui ont travaillé (avant l'obtention du CFC) dans une entreprise qui cotise à la contribution professionnelle.

Le prix est décerné aux personnes présentes lors d'une cérémonie organisée par la commission paritaire.

Les personnes ayant obtenu le CFC de nettoyeur/euse en bâtiment qui ne peuvent pas assister à la cérémonie de remise des prix, pour de justes motifs peuvent également bénéficier du prix.

Le prix se compose d'un montant de CHF 1'000.-- remis en espèces.

La CPPGN peut modifier ou abroger en tout temps le présent règlement.

Approuvé le 22 avril 2009